

APPEL A PROJETS 2019 DU CANCEROPOLE EST

« SOUTIEN A L'EMERGENCE DE PROJETS »

● **Contexte**

Dans le cadre de leur labellisation, l'INCa a confié aux Cancéropôles la mission de favoriser la détection et l'émergence de nouveaux projets de recherche, et permettre la consolidation de résultats préliminaires dans le but de maximiser leurs chances de réussite aux appels à projets nationaux ou internationaux.

Ce soutien à l'émergence est apporté par le Cancéropôle Est à travers un appel à projets annuel.

● **Critères**

1. Nature des projets attendus

Typologie des projets :

- projets nécessitant une prise de risque sur le court terme pour tester de nouvelles hypothèses scientifiques ou approches de recherche,
- projets « pilotes » permettant de valider la faisabilité ou la méthodologie d'un futur programme de recherche,
- projets qui visent une consolidation de résultats préliminaires avant dépôt aux appels à projets nationaux ou demande de brevet.

Cette initiative est ouverte à l'ensemble des disciplines scientifiques en cancérologie.

Seront particulièrement encouragés les projets de ruptures scientifiques et/ou technologiques (approches nouvelles et originales), multidisciplinaires, ainsi que ceux avec une composante « Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie, Santé Publique ».

Les projets devront clairement démontrer le caractère émergent et novateur. Ce critère est déterminant pour démontrer l'adéquation du projet avec le cadre de l'appel à projets et sera évalué de façon spécifique. Les candidats devront donc apporter un soin particulier et précis pour rédiger ce point du dossier.

Ils devront faire apparaître l'impact attendu (étape limitante à franchir, livrables, effet levier de la partie financée), et indiquer la suite envisagée en cas de succès, l'objectif étant de développer un projet qui sera soumis à un appel à projets de plus grande envergure.

Ne sont pas éligibles dans ce soutien à l'émergence :

- les projets de plus grande ampleur nécessitant un financement plus important de plusieurs équipes au niveau interrégional, les projets visant au montage et à la mutualisation de plateformes. Pour de tels projets, vous êtes encouragés à contacter la coordination du Cancéropôle Est (www.canceropole-est.org/contact) pour un accompagnement adapté.
- les projets qui sont la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe, les projets attendus devant correspondre à une idée nouvelle,
- les projets ayant déjà été soumis deux fois à des appels à projets « Emergence » précédents du Cancéropôle Est.

2. Public concerné

L'appel à projet est ouvert exclusivement aux équipes de l'interrégion Est (Région Grand Est et Région Bourgogne-Franche-Comté). Il concerne l'ensemble de la communauté scientifique, avec une priorité pour les jeunes équipes et jeunes chercheurs. Le porteur devra être un chercheur/clinicien statutaire, ou devra justifier d'un contrat couvrant la période de réalisation du projet et indiquer comment se fera la continuité du projet en cas de résultats positifs.

Les projets peuvent impliquer 1 ou 2 équipes. Les plateformes et plateaux techniques de l'interrégion Est seront favorisées comme soutien technologique. Le Cancéropôle Est met à disposition sur son site internet un annuaire des équipes et plateformes existant dans l'interrégion Est et pouvant être sollicitées pour collaborer à des projets de recherche sur le cancer (www.canceropole-est.org/la-recherche/annuaire-du-canceropole-est).

3. Financement

L'aide budgétaire des projets retenus sera de 20 000 euros maximum par projet pour 12 mois. Les fonds seront alloués par le Cancéropôle Est.

La subvention pourra financer du fonctionnement et divers consommables, du petit équipement nécessaire à la réalisation du projet, des missions, des prestations de service. Les dépenses de personnel sont éligibles dans certaines limites (gratifications de stage notamment) et ne devront pas représenter la majeure part du budget demandé. Si le coût total du projet est supérieur à 20 000 euros, le porteur de projet devra indiquer qu'il pourra réaliser le projet grâce à des financements complémentaires (soutiens demandés/obtenus...).

Les projets devront être prêts à démarrer dès l'attribution du financement, et être réalisés dans l'année suivant la signature de la convention. Les autorisations réglementaires nécessaires devront être initiées auprès des organismes compétents avant le dépôt du dossier au Cancéropôle.

● Processus de sélection

1. Etapes de la procédure de sélection

Les étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Détermination de l'éligibilité des projets : le caractère émergent et novateur du projet notamment est un critère qui conditionnera l'éligibilité du dossier au processus d'évaluation,
- Expertise des dossiers et établissement d'un classement des projets suivant les évaluations,
- Sélection des projets à financer par le Conseil Scientifique et Clinique du Cancéropôle Est.

2. Critères d'évaluation

Les points suivants seront examinés :

- La qualité scientifique du projet et l'intérêt de la thématique,
- L'aspect émergent et novateur du projet,
- La qualité du candidat/équipe et de l'éventuel partenariat,
- La faisabilité sur 1 an,
- L'impact attendu et la suite envisagée.

● **Modalités de candidature**

Le dossier de candidature sera rédigé en français et devra comprendre : la présentation administrative et scientifique du porteur, le résumé et la description du projet, l'argumentation émergence / faisabilité / perspectives, et le budget.

Tout dossier doit être présenté en remplissant le formulaire en ligne disponible à l'adresse escape.canceropole-est.org **au plus tard le 25 février 2019.**

Les résultats seront communiqués aux équipes en juin 2019 et les fonds versés dans la foulée.

Le Cancéropôle Est affichera les résultats de l'appel à projets sur son site www.canceropole-est.org. Les porteurs des projets acceptent que les informations suivantes soient publiées : titre du projet, nom du porteur et de ses partenaires, résumé succinct du projet.

● **Suivi des projets**

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention spécifique avec l'établissement gestionnaire des fonds. Un rapport intermédiaire en cours de réalisation sera demandé pour suivre l'avancée du projet. A l'issue de la période couverte par la convention, les porteurs de projets seront tenus de fournir au Cancéropôle Est un rapport comprenant un bilan financier justifiant l'utilisation des fonds et un rapport scientifique montrant la valeur ajoutée du financement obtenu, ceci à des fins d'évaluation *a posteriori*.

Le financement du projet devra conduire au dépôt d'un projet à un appel à projet de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raisons particulières à justifier.

Un suivi « au fil de l'eau » de la valeur ajoutée sera réalisé sur les 3 années suivantes (dépôt et succès aux appels à projets nationaux et/ou internationaux, publications, collaborations, valorisation,...), et les porteurs seront invités à présenter leurs travaux devant le Conseil Scientifique et Clinique, ainsi qu'au Forum du Cancéropôle Est et/ou au Colloque OncoTrans.

● **Contact**

Mme Emmanuelle FAIVRE
Cancéropôle Est
Tél : 03 88 12 83 76
Email : emmanuelle.favre@canceropole-est.org
Web : www.canceropole-est.org